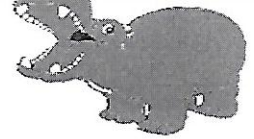




DJOLIBA ATHLETIC-CLUB

FOOTBALL – BASKETBALL – ATHLETISME - RUGBY
COMPLEXE SPORTIF DE HEREMAKONO TOROKOROBOUGOU BP 560
Fax : 00223 20 29 42 54 Bamako



COMMUNIQUE DE PRESSE DU DJOLIBA SUR LE TRANSFERT DU JOUEUR ICHIAKA DIARRA À L'ESPERANCE DE TUNIS

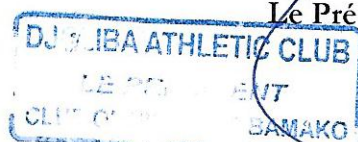
Le conseil d'administration et le comité exécutif du Djoliba AC de Bamako s'inscrivent en faux contre les allégations contenues dans l'article « **Scandale autour du Transfert du joueur Siaka DIARRA à Tunis : Yéli SISSOKO accusé de détournement de fonds** » paru sur le site Maliweb sous la signature de Anthelme DEMBELE.

Les précisions suivantes s'imposent :

- M. SISSOKO Yéli est le Trésorier général du Djoliba AC, à ce titre il n'a pas autorité à signer les contrats de transferts des joueurs : Tous les contrats y compris celui de Ichiaka DIARRA pour l'Espérance de Tunis ont été signés par le Président du Club Tidiani Médian NIAMBELE pour un montant de 70 000 euros ;
- Pour des raisons de transparence, le Djoliba AC a autorisé M. Yéli SISSOKO à communiquer le contrat de 70 000 euros au stade malien. Les responsables du Djoliba ne sauraient donc être surpris du contenu de ce contrat ;
- Il existe un contrat entre le Djoliba AC et la société d'agent World Sport Management Sarl signé là aussi par Tidiani Médian NIAMBELE Président du Djoliba et Orobiyi Komlan RHODES, Directeur Général de World Sport Management Sarl ;
- Conformément aux termes de ce contrat, la part du Djoliba dans le montant du transfert a été entièrement perçue par le club.

En conséquence, les informations contenues dans l'article suscitée sont uniquement de nature à porter atteinte à la crédibilité du Djoliba AC à travers M. Yéli SISSOKO.

Le Djoliba AC de Bamako se réserve le droit de porter plainte contre l'auteur de l'article et le site Maliweb pour diffusion de fausses informations.



Le Président du Djoliba AC

Tidiani Médian NIAMBELE
Tidiani Médian NIAMBELE